



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 77 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer :**les océans et le droit de la mer****Lettre datée du 29 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint trois notes diplomatiques datées du 12 septembre 2017 (annexe I), du 7 septembre 2017 (annexe II) et du 19 juillet 2016 (annexe III), adressées au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et portant sur les activités de la Chine en mer de l'Est (mer de Chine méridionale).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nguyen** Phuong Nga



Annexe I à la lettre datée du 29 septembre 2017 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Malgré les vives protestations du Viet Nam au sujet de l'entraînement de militaires chinois dans une zone située à l'embouchure du golfe du Tonkin et dans l'archipel Hoang Sa (îles Paracel), comme indiqué dans la note datée du 7 septembre 2017 que le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a adressée au Ministère des affaires étrangères de la Chine les 7 et 8 septembre de la même année, l'administration chinoise de la sécurité maritime a envoyé les avertissements de navigation n° HN0090, n° HN0091 et n° HN0092 au site chinois d'entraînement militaire au tir à balles réelles situé sur l'archipel vietnamien Hoang Sa du 7 au 9 septembre 2017.

Le Viet Nam est extrêmement mécontent du fait que la Chine poursuive son entraînement militaire dans l'archipel vietnamien Hoang Sa et s'y oppose fermement. Ces décisions prises par la Chine portent gravement atteinte à la souveraineté du Viet Nam sur cet archipel, ajoutant à la tension et à l'instabilité qui ne favorisent pas les activités actuellement menées par les dirigeants des deux pays.

La position du Viet Nam quant à sa souveraineté sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa est connue de la Chine et de la communauté internationale. Le Viet Nam est fort de nombreuses preuves historiques et d'une base juridique solide qui lui permettent d'affirmer sa souveraineté sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa (îles Spratly). Il demande instamment à la Chine de respecter sa souveraineté sur ces archipels, de se conformer à l'Accord sur les principes fondamentaux régissant le règlement des différends maritimes entre le Viet Nam et la Chine signé le 11 octobre 2011 et à la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale signée en 2002 par l'ASEAN et la Chine, de respecter le droit international, de mettre un terme à toute action qui aggraverait la situation et de s'abstenir de telles actions et, en tant que grande puissance dans la région, de se comporter de manière responsable, contribuant ainsi de manière concrète au maintien de la paix et de la stabilité en mer de l'Est (mer de Chine méridionale) et au développement de la coopération entre les deux pays.

Le Viet Nam se réserve le droit d'appliquer des mesures pacifiques conformément au droit international afin de protéger sa souveraineté, ses droits et ses intérêts légitimes en mer de l'Est.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine les assurances de sa très haute considération.

Hanoi, le 12 septembre 2017

Annexe II à la lettre datée du 29 septembre 2017 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et a l'honneur de déclarer ce qui suit :

D'après de récentes informations dans la presse chinoise, un paquebot de croisière baptisé Nanhai Zhi Meng commencera sa première visite de l'archipel Hoang Sa (îles Paracel) à partir de septembre 2017 dans le cadre des activités touristiques du Zhejiang.

Depuis le 29 août 2017, l'administration chinoise de la sécurité maritime a publié les avertissements à la navigation n° HN0083, n° HN0084, n° HN0085 et n° HN0086 notifiant le site d'entraînement militaire au tir à balles réelles de la Chine dans l'archipel vietnamien Hoang Sa.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, le Viet Nam est fort de nombreuses preuves historiques et d'une base juridique solide qui lui permettent d'affirmer sa souveraineté sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa (îles Spratly). Les actes susmentionnés de la Chine portent gravement atteinte à la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel Hoang Sa, menaçant ainsi la paix et la stabilité dans la région et en mer de l'Est (mer de Chine méridionale).

Le Viet Nam s'oppose fermement à ces actes et demande instamment à la Chine de respecter la souveraineté du Viet Nam sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa, de s'abstenir de répéter des actes similaires, de se conformer à l'Accord sur les principes fondamentaux régissant le règlement des différends maritimes entre le Viet Nam et la Chine signé le 11 octobre 2011, et à la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale signée en 2002 par l'ASEAN et la Chine, de mettre fin à toute action qui aggraverait la situation, de respecter pleinement le droit international et les autres procédures diplomatiques et juridiques et de contribuer de manière positive et concrète au développement des relations amicales et de coopération entre le Viet Nam et la Chine, ainsi qu'au maintien de la paix et de la stabilité en mer de l'Est.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus sa détermination à protéger sa souveraineté, ses droits souverains, sa juridiction et ses intérêts légitimes en mer de l'Est par des moyens pacifiques conformément au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Les relations entre les deux pays ont évolué positivement au cours des deux dernières années. Les deux parties ont également continué à échanger des vues sur les questions maritimes et ont facilité les activités des trois groupes de travail sur ces questions. Dans cet esprit, le Viet Nam souhaite continuer, avec la Chine, à concrétiser le consensus auquel sont parvenus les dirigeants de haut niveau des deux pays, à favoriser le développement du partenariat global de coopération stratégique entre le Viet Nam et la Chine et, dans le même temps, gérer au mieux leurs différences en vue de maintenir la paix et la stabilité en mer de l'Est.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine les assurances de sa très haute considération.

Hanoï, le 7 septembre 2017

**Annexe III à la lettre datée du 29 septembre 2017 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et, se référant à des documents officiels chinois récemment publiés, notamment à la Déclaration du Gouvernement de la République populaire de Chine du 12 juillet 2016 et au Livre blanc publié le 13 juillet 2016, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Le Viet Nam s'oppose résolument à tous les faits et arguments erronés exposés dans les documents susmentionnés, qui portent gravement atteinte à sa souveraineté territoriale et à ses droits et intérêts juridiques en mer de l'Est (mer de Chine méridionale), et les rejette.
2. Le Viet Nam réitère, comme il l'a fait de nombreuses fois, qu'il est fort de nombreuses preuves historiques et d'une base juridique solide qui lui permettent d'affirmer sa souveraineté sur les archipels Hoang Sa (îles Paracel) et Truong Sa (îles Spratly). L'emploi de la force par la Chine en mer de l'Est en 1974 et 1988 ne saurait lui accorder un quelconque droit de propriété sur ces territoires vietnamiens.
3. Le Viet Nam affirme que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 prévoit expressément et adéquatement la délimitation des zones maritimes ainsi que les droits et intérêts maritimes de tous les États côtiers riverains de la mer de l'Est, y compris le Viet Nam et la Chine. Par conséquent, le Viet Nam s'oppose résolument à toute revendication chinoise fondée sur des « droits historiques », ainsi que les droits souverains ou la zone de juridiction déterminés selon la « ligne à neuf traits » ou toute autre revendication chinoise concernant les récifs et rochers de la mer de l'Est qui seraient incompatibles avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et avec d'autres dispositions du droit international, et les rejette.
4. Le Viet Nam est disposé à collaborer avec la Chine et les autres parties concernées pour faciliter le règlement pacifique des différends relatifs à la souveraineté territoriale et d'autres différends pertinents relatifs à la mer de l'Est, conformément au droit international.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine les assurances de sa très haute considération.